

M. Vincent: Dans deux ans!

M. Grégoire: Je voulais en venir à ce point-là; dans deux ans seulement, alors qu'on avait demandé que cela soit fait avant la présentation du budget à la législature du Québec.

Évidemment, cela ira plus vite, car on augmentera de 2 p. 100; puis de 3 p. 100 par année l'abattement de l'impôt sur le revenu qu'on a accordé aux gouvernements provinciaux.

Monsieur l'Orateur, il y en a peut-être qui trouveront que cela ne va pas assez vite. Mais si on considère que cela a pris plusieurs années—en fait depuis la fin de la guerre—pour arriver à ces 24 p. 100, si on considère également que d'année en année, ou du moins à tous les deux ou trois ans, cela se multipliera à un rythme non pas mathématique mais géométrique, puisque, aujourd'hui, on multiplie l'abattement par trois, je crois que pour ceux qui désirent en arriver à une solution satisfaisante, par la voie de la bonne entente et de l'harmonie, ces 24 p. 100, au lieu des 25 p. 100, peuvent être considérés comme satisfaisants. Par ailleurs, il ne faudrait pas se reposer sur ses lauriers et prendre cela comme l'aboutissement final des délibérations, mais plutôt comme le commencement de cette affaire qui doit aboutir à la conclusion que 100 p. 100 de l'impôt sur le revenu personnel, des corporations et des droits de succession reviennent au gouvernement de la province de Québec.

A mon avis, cela sera possible en 1967, alors que les provinces pourront mettre un terme aux accords et toucher 100 p. 100 de l'impôt sur le revenu.

Pour ce qui a trait au programme de pension, le gouvernement fédéral a cru bon de changer d'idée; je ne pense pas que ce soit une erreur. Un proverbe latin dit: *Errare humanum est*—il est de la nature de l'homme de se tromper—. Eh bien, je crois que le gouvernement fédéral a tout de même obtenu un point, car le gouvernement provincial cherchait à augmenter l'impôt de 4 p. 100 pour le régime de pension alors qu'à l'heure actuelle, il n'augmentera que de 3 p. 100. Je ne crois pas, comme l'exprimait tout à l'heure l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) qu'un régime de pension doit servir à accumuler des épargnes pour les réinvestir dans l'industrie. Je crois plutôt qu'un programme de pension doit servir à donner de plus fortes pensions à ceux qui ont atteint l'âge de la retraite.

N'oublions pas que ce seront surtout ceux qui sont obligés de souscrire au régime de pension, à raison de 3 p. 100, qui par la suite emprunteront leur propre argent pour pouvoir se développer. Il serait préférable de le leur

laisser dès maintenant pour qu'ils puissent se développer de façon à ne pas être obligés d'emprunter plus tard à ce fonds de pension.

En ce qui concerne les \$10 aux étudiants, les jeunes de la province de Québec les verront passer par-dessus leur tête sans pouvoir y toucher! On prétend qu'ils les ont déjà, pour les remettre dans un montant global au gouvernement provincial. On a déjà eu des exemples, dans le passé, où cela ne s'est pas fait. Par exemple, lorsque les pensions de vieillesse ont été augmentées au Canada, en Alberta et en Colombie-Britannique, elles étaient plus élevées que dans les autres provinces parce que ces deux provinces donnaient un montant supplémentaire à leurs citoyens âgés.

Lorsque les pensions de vieillesse ont été augmentées, ces deux provinces n'ont pas dit au gouvernement fédéral: «Remettez-nous cet argent», de telle sorte que les personnes âgées n'en auront ni plus ni moins, mais pas moins non plus, que dans les autres provinces. Ou encore, on n'a pas cherché à diminuer ce que le gouvernement provincial remettait déjà, de telle sorte que l'augmentation apportée par le gouvernement fédéral n'aurait servi à personne.

Je me demande pourquoi le premier ministre de la province de Québec ne s'engagerait pas plutôt à verser ces \$10 additionnels aux jeunes de la province, à qui cela ferait \$20 d'allocation scolaire; ils en ont excessivement besoin étant donné que l'éducation dans la province de Québec, jusqu'à présent, s'est avérée presque un échec et que, loin d'être gratuite, les taxes ayant augmenté, les étudiants sont obligés de payer encore plus qu'auparavant pour être capables de poursuivre leurs études au niveau universitaire.

En terminant, je voudrais relever une phrase qui est passée très vite dans la déclaration du très honorable premier ministre. Il a dit: Le gouvernement fédéral devra recouvrer cela d'autres sources de revenu—en parlant de l'abattement d'impôt de 2 p. 100 supplémentaire par année. Cela signifie-t-il que le gouvernement fédéral a l'intention d'augmenter les taxes ou de faire, à Ottawa, ce que M. Lesage voulait faire à Québec, c'est-à-dire d'imposer la double taxation? Il faudrait bien mettre en garde le gouvernement actuel qui répartit le revenu des ressources au profit des provinces, de ne pas en chercher d'autres dans les poches des contribuables qui sont déjà surtaxés!

Une dernière observation, monsieur l'Orateur, spécialement en ce qui a trait à la province de Québec. Le premier ministre de cette province demandait, il y a un an, un abattement d'impôt équivalant à 150 millions et disait qu'il en aurait besoin cette année. Au